



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-2

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport d'activités 2020 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

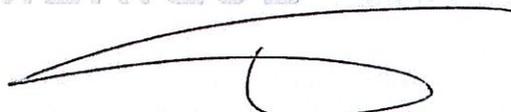
Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Acte la présentation du rapport d'activités 2020.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 2 AVR. 2021



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-3-1

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2020,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-3-1 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2020 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2020, selon l'extrait ci-annexé.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 09/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 40100

N° de SIRET 20004506000015

**SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 09/02/2021

40100 - SYNDM SEINE-MARITIME.NUMERIQUE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 962,00	1 579 804,00	1 581 766,00
Titres de recettes émis (b)	327,00	1 107 656,18	1 107 983,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	327,00	1 107 656,18	1 107 983,18
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 962,00	1 579 804,00	1 581 766,00
Mandats émis (f)		1 025 822,59	1 025 822,59
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		1 025 822,59	1 025 822,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	327,00	81 833,59	82 160,59
(h - d) Déficit			

40100 - SYNDM SEINE-MARITIME..NUMERIQUE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 635,00		327,00		1 962,00
Fonctionnement	397 179,93		81 833,59		479 013,52
TOTAL I	398 814,93		82 160,59		480 975,52
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
40101-COMMUNICATIONS ELECTRONI					
Investissement	2 950 553,67		-2 698 731,99		251 821,68
Fonctionnement	14 383 236,24	9 782 840,07	3 680 134,05		8 280 530,22
Sous-Total	17 333 789,91	9 782 840,07	981 402,06		8 532 351,90
TOTAL III	17 333 789,91	9 782 840,07	981 402,06		8 532 351,90
TOTAL I + II + III	17 732 604,84	9 782 840,07	1 063 562,65		9 013 327,42

TRÉSOR PUBLIC

P.DEP SEINE-MARITIME

N° CODIQUE 076090

Date d'édition : 08/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 40101

N° de SIRET 20004506000023

COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M Pascal GRESSER
076090 P.DEP SEINE-MARITIME**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 08/02/2021

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	115 952 605,02	20 200 221,81	136 152 826,83
Titres de recettes émis (b)	55 973 793,65	8 314 518,29	64 288 311,94
Réductions de titres (c)	6 263,37		6 263,37
Recettes nettes (d = b - c)	55 967 530,28	8 314 518,29	64 282 048,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	115 952 605,02	20 200 221,81	136 152 826,83
Mandats émis (f)	58 775 142,04	4 636 415,35	63 411 557,39
Annulations de mandats (g)	108 879,77	2 031,11	110 910,88
Dépenses nettes (h = f - g)	58 666 262,27	4 634 384,24	63 300 646,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 680 134,05	981 402,06
(h - d) Déficit	2 698 731,99		

40101 - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES					
Investissement	2 950 553,67		-2 698 731,99		251 821,68
Fonctionnement	14 383 236,24	9 782 840,07	3 680 134,05		8 280 530,22
Sous-Total	17 333 789,91	9 782 840,07	981 402,06		8 532 351,90
TOTAL III	17 333 789,91	9 782 840,07	981 402,06		8 532 351,90
TOTAL I + II + III	17 333 789,91	9 782 840,07	981 402,06		8 532 351,90

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	1 652 180,13		1 652 180,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 652 180,13		1 652 180,13
2031	Frais d'études	965 331,35		965 331,35
2051	Concessions et droits assimilés	5 810,00		5 810,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	971 141,35		971 141,35
2183	Matériel de bureau et matériel informati	950,10		950,10
2184	Mobilier	1 171,59		1 171,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 121,69		2 121,69
2315	Installations matériels et outillage tec	53 348 065,53	108 879,77	53 239 185,76
238	Avances et acomptes versés sur commandes	280 535,46		280 535,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	53 628 600,99	108 879,77	53 519 721,22
2764	Créances sur des particuliers et autres	15 531,00		15 531,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	15 531,00		15 531,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	56 269 575,16	108 879,77	56 160 695,39
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 269 575,16	108 879,77	56 160 695,39
13912	Subvention équipement transférées au com	253 944,81		253 944,81
13913	Subvention d'équipement transférées au c	925 000,00		925 000,00
13917	Subventions d'équipement transférées au	80 120,00		80 120,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 259 064,81		1 259 064,81
2315	Installations matériels et outillage tec	1 246 502,07		1 246 502,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	1 246 502,07		1 246 502,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 505 566,88		2 505 566,88
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	58 775 142,04	108 879,77	58 666 262,27

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
1068	Autres réserves	9 782 840,07		9 782 840,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	9 782 840,07		9 782 840,07
1311	Etat et Etablissements Nationaux	3 776 750,00		3 776 750,00
1312	Région	8 444 065,35		8 444 065,35
1313	Département	8 000 000,00		8 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	20 220 815,35		20 220 815,35
1641	Emprunts en euros	22 000 000,00		22 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	22 000 000,00		22 000 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	6 263,37		6 263,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	6 263,37		6 263,37
2315	Installations matériels et outillage tec	6 263,37	6 263,37	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	6 263,37	6 263,37	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	52 016 182,16	6 263,37	52 009 918,79
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	52 016 182,16	6 263,37	52 009 918,79
28031	Amortissements frais d'études	150 662,81		150 662,81
2805	Concessions et droits similaires brevets	3 945,50		3 945,50
28153	Installations à caractère spécifique	2 130 967,30		2 130 967,30
281753	Installations à caractère spécifique	425 093,41		425 093,41
28181	Installations générales agencements et a	93,00		93,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	75,00		75,00
28184	Mobilier	272,40		272,40
SOUS-TOTAL OPERATION n°	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 711 109,42		2 711 109,42
040				
2031	Frais d'études	965 331,35		965 331,35
238	Avances et acomptes versés sur commandes	281 170,72		281 170,72

076090

P. DEP SEINE-MARITIME

Etat A6 / II-4 **GED**
Exercice 2020

40101 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	1 246 502,07		1 246 502,07
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	3 957 611,49 55 973 793,65	6 263,37	3 957 611,49 55 967 530,28



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-3-2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 3 mars 2020,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-3-2 de Madame la Présidente,

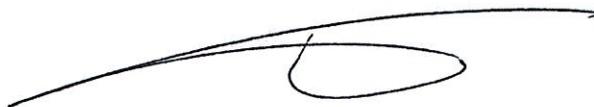
Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

A l'unanimité :

- élit Monsieur Jean-Marie BEAURAIN en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	4
Nombre de membres représentés	0	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2020 quitte la séance)	/	3

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004506000015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 025 822,59	G	1 107 656,18
	Section d'investissement	B	0,00	H	327,00

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	397 179,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 635,00 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 025 822,59	= G+H+I+J	1 506 798,11
---------------------------------------	-----------	---------------------	-----------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 025 822,59	= G+I+K	1 504 836,11
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 962,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 025 822,59	= G+H+I+J+K+L	1 506 798,11

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique - Budget principal - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	559 417,00	85 097,10	0,00	0,00	474 319,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	999 550,00	930 904,09	0,00	0,00	68 645,91
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 510,00	9 494,40	0,00	0,00	1 015,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 569 477,00	1 025 495,59	0,00	0,00	543 981,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 579 477,00	1 025 495,59	0,00	0,00	553 981,41
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	327,00	327,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		327,00	327,00			0,00
TOTAL		1 579 804,00	1 025 822,59	0,00	0,00	553 981,41
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	973,00	0,00	0,00	-973,00
70	Produits services, domaine et ventes div	730 275,00	654 215,64	0,00	0,00	76 059,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	452 315,00	452 315,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9,07	2,12	0,00	0,00	6,95
Total des recettes de gestion courante		1 182 599,07	1 107 505,76	0,00	0,00	75 093,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25,00	150,42	0,00	0,00	-125,42
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 182 624,07	1 107 656,18	0,00	0,00	74 967,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 182 624,07	1 107 656,18	0,00	0,00	74 967,89
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 397 179,93				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 962,00	0,00	0,00	1 962,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 962,00	0,00	0,00	1 962,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 962,00	0,00	0,00	1 962,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 962,00	0,00	0,00	1 962,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	327,00	327,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	327,00	327,00		0,00
	TOTAL	327,00	327,00	0,00	0,00

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique - Budget principal - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 635,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCACTION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-3-2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 3 mars 2020,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-3-2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

A l'unanimité :

- élit Monsieur Jean-Marie BEAURAIN en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	4
Nombre de membres représentés	0	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2020 quitte la séance)	/	3

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004506000023	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat mixte Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget annexe (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	4 634 384,24	G	8 314 518,29	G-A	3 680 134,05
	Section d'investissement	B	58 666 262,27	H	55 967 530,28	H-B	-2 698 731,99

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 600 396,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 950 553,67 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	63 300 646,51	Q= G+H+I+J	71 832 998,41	=Q-P	8 532 351,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
		E	0,00	K	0,00		
		F	31 200 840,00	L	22 999 999,30		
		= E+F	31 200 840,00	= K+L	22 999 999,30		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	4 634 384,24	= G+I+K	12 914 914,46	8 280 530,22	
	Section d'investissement	= B+D+F	89 867 102,27	= H+J+L	81 918 083,25	-7 949 019,02	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	94 501 486,51	= G+H+I+J+K+L	94 832 997,71	331 511,20	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	31 200 840,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	22 999 999,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique - Budget annexe - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	293 740,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 701 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	205 000,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 153 000,00	981 588,38	10 445,00	0,00	3 160 966,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	700 000,00	600 540,26	0,00	0,00	99 459,74
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9,83	1,28	0,00	0,00	8,55
Total des dépenses de gestion courante		4 853 009,83	1 582 129,92	10 445,00	0,00	3 260 434,91
66	Charges financières	498 000,00	301 892,26	12 434,61	0,00	183 673,13
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	16 373,03	0,00	0,00	103 626,97
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 481 009,83	1 900 395,21	22 879,61	0,00	3 557 735,01
023	Virement à la section d'investissement (4)	11 936 579,56				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 782 632,42	2 711 109,42			71 523,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 719 211,98	2 711 109,42			12 008 102,56
TOTAL		20 200 221,81	4 611 504,63	22 879,61	0,00	15 565 837,57
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 840 751,00	2 840 754,00	0,00	0,00	-3,00
75	Autres produits de gestion courante	11 500 009,83	4 202 511,81	12 187,67	0,00	7 285 310,35
Total des recettes de gestion courante		14 340 760,83	7 043 265,81	12 187,67	0,00	7 285 307,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		14 340 760,83	7 043 265,81	12 187,67	0,00	7 285 307,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 259 064,81	1 259 064,81			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 259 064,81	1 259 064,81			0,00
TOTAL		15 599 825,64	8 302 330,62	12 187,67	0,00	7 285 307,35
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 600 396,17				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 877 566,00	971 141,35	293 740,00	612 684,65
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	2 121,69	1 100,00	778,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	106 708 974,21	53 519 721,22	30 701 000,00	22 488 252,99
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	108 590 540,21	54 492 984,26	30 995 840,00	23 101 715,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 653 000,00	1 652 180,13	0,00	819,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 150 000,00	15 531,00	205 000,00	929 469,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 803 000,00	1 667 711,13	205 000,00	930 288,87
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	111 393 540,21	56 160 695,39	31 200 840,00	24 032 004,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 259 064,81	1 259 064,81		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 300 000,00	1 246 502,07		2 053 497,93
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 559 064,81	2 505 566,88		2 053 497,93
	TOTAL	115 952 605,02	58 666 262,27	31 200 840,00	26 085 502,75
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	40 200 000,00	20 220 815,35	0,00	19 979 184,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	44 999 999,30	22 000 000,00	22 999 999,30	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 263,37	0,00	-6 263,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	85 199 999,30	42 227 078,72	22 999 999,30	19 972 921,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	9 782 840,07	9 782 840,07	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 782 840,07	9 782 840,07	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	94 982 839,37	52 009 918,79	22 999 999,30	19 972 921,28
021	Virement de la section d'exploitation (2)	11 936 579,56			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 782 632,42	2 711 109,42		71 523,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 300 000,00	1 246 502,07		2 053 497,93
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 019 211,98	3 957 611,49		14 081 600,49
	TOTAL	113 002 051,35	55 967 530,28	22 999 999,30	34 034 521,77
	Pour information	2 950 553,67			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	992 033,38		992 033,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	600 540,26		600 540,26
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,28		1,28
66	Charges financières	314 326,87	0,00	314 326,87
67	Charges exceptionnelles	16 373,03	0,00	16 373,03
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 711 109,42	2 711 109,42
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 923 274,82	2 711 109,42	4 634 384,24

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 634 384,24
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 259 064,81	1 259 064,81
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 652 180,13	0,00	1 652 180,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	971 141,35	0,00	971 141,35
21	Immobilisations corporelles (6)	2 121,69	0,00	2 121,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	53 519 721,22	1 246 502,07	54 766 223,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 531,00	0,00	15 531,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		56 160 695,39	2 505 566,88	58 666 262,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	58 666 262,27
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 840 754,00		2 840 754,00
75	Autres produits de gestion courante	4 214 699,48		4 214 699,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 259 064,81	1 259 064,81
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		7 055 453,48	1 259 064,81	8 314 518,29

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 600 396,17
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 914 914,46
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 220 815,35	0,00	20 220 815,35
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 000 000,00	0,00	22 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	965 331,35	965 331,35
21	Immobilisations corporelles(5)	6 263,37	0,00	6 263,37
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	281 170,72	281 170,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 711 109,42	2 711 109,42
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		42 227 078,72	3 957 611,49	46 184 690,21

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 950 553,67
---	---------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	9 782 840,07
------------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 918 083,95
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie		10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9619 142 062		0,00	10 000 000,00	6 496,11	10 000 000,00	0,00
9620142073		0,00	6 500 000,00	2 224,45	6 500 000,00	0,00
9620142117						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
5199 Crédits de trésorerie (Total)		10 000 000,00	16 500 000,00	8 720,56	16 500 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					42 384 535,31								
1641 Emprunts libellés en euros (Total)					11 684 535,31								
100000231273	Credit Agricole	22/11/2016	31/12/2017	17/03/2018	335 958,50	F	Taux Fixe	1,110	1,12	EUR	P	O	A1
10000075506	Credit Agricole	19/12/2014	31/12/2017	24/03/2018	215 800,17	F	Taux Fixe	1,870	1,88	EUR	P	O	A1
A14160.14	Caisse d'Epargne	30/12/2016	28/06/2019	28/12/2019	11 000 000,00	F	Taux Fixe	1,290	1,29	EUR	P	O	A1
A14180PW	Caisse d'Epargne	25/01/2018	25/01/2018	25/01/2019	132 776,64	F	Taux Fixe	4,560	4,56	EUR	P	O	A1
1643 - Emprunts libellés en devises (Total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					30 700 000,00								
A141905W	Caisse d'Epargne	15/05/2019	04/12/2020	31/05/2024	22 000 000,00	V	Eonia + 0,35	0,350	0,35	EUR	F	O	A1
C093284001	Credit Agricole	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	8 700 000,00	F	Taux Fixe	1,110	1,13	EUR	C	O	A1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total général					42 384 535,31								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt: F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2020 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)										0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				38 457 105,14				1 652 180,13	225 958,37	0,00	0,00	9 294,34
1641 Emprunts libellés en euros (Total)				10 367 105,14				782 180,13	145 703,66	0,00	0,00	5 872,12
100000231273	N	-	A1	136 621,76	1,96	Taux Fixe	1,110	67 183,45	1 983,23	0,00	0,00	58,98
10000075506	N	-	A1	126 753,36	3,98	Taux Fixe	1,870	30 237,73	2 724,51	0,00	0,00	46,09
A14160J4	N	-	A1	9 992 994,88	13,49	Taux Fixe	1,290	673 492,53	135 432,65	0,00	0,00	1 062,44
A14180PW	N	-	A1	110 735,14	7,07	Taux Fixe	4,560	11 266,42	5 563,27	0,00	0,00	4 704,61
1643 Emprunts libellés en devises (Total)										0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)				28 090 000,00				870 000,00	80 264,71	0,00	0,00	3 422,22
A141905W	N	-	A1	22 000 000,00	3,41	Eonia + 0,35	0,350	0,00	1 711,11	0,00	0,00	3 422,22
CO9326#001	N	-	A1	6 090 000,00	7,00	Taux Fixe	1,110	870 000,00	78 543,60	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)									0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)									0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)									0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (Total)									0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)									0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (Total)									0,00	0,00	0,00	
Total général				38 457 105,14				1 652 180,13	225 958,37	0,00	0,00	9 294,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2020 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)(A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur les deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2020 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 667(1) et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 798.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00					
	Montant en Euros	38 457 105,14					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert					Instruments de couverture					Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-3-3

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-3-3 de Madame la Présidente,

Considérant les résultats d'exercice 2020 présentés dans l'annexe 1 à la délibération,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2021, comme suit :

Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 479 013.52 €
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 962 €

Pour le budget annexe

- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 251 821.68 €
- Affectation au 1068 en recette d'un montant de 7 949 019.02€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 331 511.20€ en recette au compte 002

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

RESULTATS 2020

BUDGET PRINCIPAL

1- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	1 025 822,59 €
RECETTES	1 107 656,18 €

Résultat Fct :	
Excédent	81 833,59 €

Excédent Reporté	397 179,93 €
------------------	--------------

Excédent Cumulé	479 013,52 €
-----------------	--------------

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	- €
RECETTES	327,00 €

Résultat Inv. :	
Excédent	327,00 €

Excédent Reporté	1 635,00 €
------------------	------------

Excédent Cumulé	1 962,00 €
-----------------	------------

REPORT +/- Restes à Réaliser	
------------------------------	--

Excédent Total	1 962,00 €
----------------	------------

Affectation année n+1

EXCEDENT DE CLOTURE		479 013,52 €
AFFECTATION INVESTISSEMENT (1068)		1 962,00 €
EXCEDENT REPORTE AU		
BP 2021 (001)	I	1 962,00 €
EXCEDENT REPORTE AU		
BP 2021 (002)	F	479 013,52 €

RESULTATS 2020

BUDGET ANNEXE

1- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	4 634 384,24 €
RECETTES	8 314 518,29 €

Résultat Fct :	
Excédent	3 680 134,05 €

Excédent Reporté	4 600 396,17 €
------------------	----------------

Excédent Cumulé	8 280 530,22 €
-----------------	----------------

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	58 666 262,27 €
RECETTES	55 967 530,28 €

Résultat Inv. :	
Déficit	- 2 698 731,99 €

Excédent Reporté	2 950 553,67 €
------------------	----------------

Excédent Cumulé	251 821,68 €
-----------------	--------------

REPORT +/- Restes à Réaliser	- 8 200 840,70 €
------------------------------	------------------

Déficit Total	- 7 949 019,02 €
---------------	------------------

Affectation année n+1

EXCEDENT DE CLOTURE		8 280 530,22 €
AFFECTATION INVESTISSEMENT (1068)	-	7 949 019,02 €
EXCEDENT REPORTE AU BP 2021 (001)	I	251 821,68 €
EXCEDENT REPORTE AU BP 2021 (002)	F	331 511,20 €



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCACTION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-4-1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 17 Février 2021 actant les orientations budgétaires 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2021-31-4-1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

A l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2021 et le budget primitif annexe 2021 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 50% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-4-1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 17 Février 2021 actant les orientations budgétaires 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2021-31-4-1,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

A l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2021 et le budget primitif annexe 2021 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 50% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCATION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-4-2

PARTICIPATION DES MEMBRES POUR 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal,
ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON
Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François,

LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent
Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,
Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,
Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2021-31-4-1,
Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité, décide :

- Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2021 à 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

- Pour le programme de déploiement des réseaux :

- De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée, participation de laquelle seront déduites les contributions versées les années précédentes sur fonds propres,

- Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2021.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 2 AVR. 2021



COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2021

NOM DE L'EPCI	Nombre d'habitants (Source INSEE 2014)	Nombre de prises FTH à construire	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2021 T1=0,45 €/hab. T2=0,03€/hab.	Contribution au budget annee pour 2021 (10,88 €/prise FTH)	TOTAL par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77 189	37 616	T1	34 735	0	34 735
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15 161	6 987	T1	6 822	76 019	82 841
CC TERROIR DE CAUX	37 231	18 728	T1	16 754	203 761	220 515
CC BRAY-FAUVY	26 141	13 462	T1	11 763	146 467	158 230
CC DES FALAISES DU TALOU	23 337	11 452	T1	10 502	124 598	135 100
CC DES QUATRE RIVIERES	30 556	17 101	T1	13 750	186 059	199 809
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	23	468	491
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp. 19 674 hab./10194 lignes)	40 667	10 398	T1/T2 *	10 037	113 130	123 167
CC CAUX AUSTREBERTHE	25 500	12 422	T1	11 475	135 151	146 626
CC INTERREGIONALE AJMALE-BLANGY	18 112	10 039	T1	8 150	107 332	115 482
CC INTERREGIONALE AJMALE-BLANGY (communes du "80")	4 063	2 052	T1	1 828	22 326	24 154
CC DE LONDINIERES	5 367	2 960	T1	2 415	32 205	34 620
CC INTER CAUX - VEXIN (ex CCPNOR)	53 383	25 142	T1	24 022	273 545	297 567
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CEUR DE CAUX)	27 999	15 628	T1	12 600	170 033	182 633
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquafort)	27 017	13 928	T1	12 158	151 537	163 695
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20 569	10 138	T1	9 256	110 301	119 557
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (LHSM)	16 666	8 187	T1	7 500	89 075	96 575
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSSO ou CC CAUX ESTUAIRE (LHSM)	18 110	8 270	T1	8 150	89 978	98 128
Zones conventionnées:						
COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (LHSM)	241 860		T2	7 256		7 256
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	496 456		T2	14 894		14 894
AGGLOMERATION DIEPPOISE	49 770		T2	1 493		1 493
SDE76				3 000		3 000
TOTAL	1 205 434			228 583	2 031 982	2 260 565

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME *

223 732



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-4-3

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS ANNUELS (CP)**

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred
donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,
Vu la délibération adoptant les autorisations de programme et crédits de paiement du 16 janvier 2014,
Vu le plan de financement prévisionnel du programme d'investissements,

Considérant que la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement favorise la gestion pluriannuelle des investissements et donne une visibilité des engagements financiers du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique à moyen terme,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-4-3 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

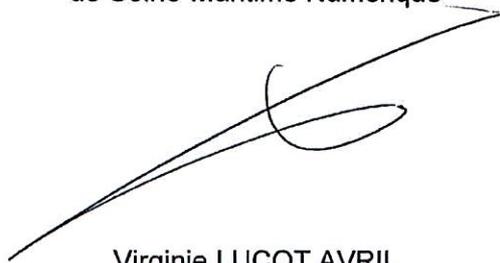
Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

Annexe 1 à la délibération du 30/03/2021 Actualisation des Autorisations de Programmes (AP)

AP correspondant à l'opération P005O001

Gouvernance et Transversalité

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E01	AP		1 116 815,00
SMN P005E01	CP	2015	79 490,00
SMN P005E01	CP	2016	105 425,00
SMN P005E01	CP	2017	141 570,00
SMN P005E01	CP	2018	45 845,00
SMN P005E01	CP	2019	94 485,00
SMN P005E01	CP	2020	93 151,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2021	156 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2022	150 000,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2023	150 849,00
SMN P005E01	CP previsionnel	2024	100 000,00
SMN P005E01		Somme des CP	1 116 815,00 €

AP correspondant à l'opération P005O003

FTTH

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E03	AP		283 940 000,00
SMN P005E03	CP	2015	51 160,00
SMN P005E03	CP	2016	515 976,63
SMN P005E03	CP	2017	1 732 559,42
SMN P005E03	CP	2018	10 700 002,33
SMN P005E03	CP	2019	39 584 058,66
SMN P005E03	CP	2020	54 189 190,00
SMN P005E03	CP previsionnel	2021	122 000 000,00
SMN P005E03	CP previsionnel	2022	25 751 189,00
SMN P005E03	CP previsionnel	2023	18 515 863,96
SMN P005E03	CP previsionnel	2024	10 900 000,00
SMN P005E02		Somme des CP	283 940 000,00

MARITIME
QUE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-5

AUTORISATION DE RENEGOCIER LES LIGNES DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt, le 30 mars 2021 à 14 heures trente minutes,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du 6 octobre 2020 donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération du 12 mars 2019 autorisant la négociation des emprunts,

Vu la délibération du 2 avril 2019 autorisant la signature de la ligne de trésorerie pour un montant de 10 M€,

Vu la délibération du 11 février 2020 autorisant la négociation d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 30 M€,

Considérant que le quorum est atteint,

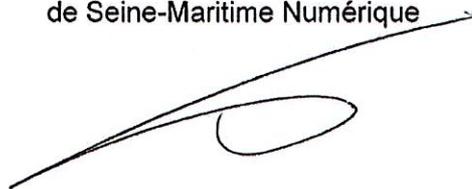
Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-5 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée, à l'unanimité,

- Prend acte des négociations en cours sur le montant de la ligne de trésorerie,
- Autorise Madame la Présidente à négocier les montants, caractéristiques et conditions de l'emprunt avec l'établissement précité et signer les documents afférents,
- Acte qu'il en sera rendu compte lors du prochain Comité syndical.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCACTION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-7

**POINT D'INFORMATION RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSEE AVEC LA
SOCIETE COVAGE (SEINE ESTUAIRE NETWORKS)**

L'an deux mille vingt le 30 mars à 14h30 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne
pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY
Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-7 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Acte la décision prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, par délibération du Conseil communautaire du 17 février 2021, d'engager le processus de cession partielle des biens et équipements nécessaires à l'exploitation du réseau d'infrastructures numériques à très haut débit actuellement exploité par la société Seine-Estuaire Networks (COVAGE) sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Caux-Estuaire.

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 2 AVR. 2021



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCATION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-8

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

D'EXTENSION DU RESEAU FTTH

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne
pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAudeau-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY
Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-8 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Décide le lancement de la consultation publique dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**



ANNEXE 1 : AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Intitulé exact du marché : Marché d'extension du réseau de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la zone d'initiative publique du territoire du département de la Seine-Maritime

Objet du Marché :

- Réalisation des opérations d'extensions et complétudes nécessitant une augmentation de la capacité du réseau existant
- Réalisation de toute autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau à l'exclusion de celles relevant de sa maintenance et son exploitation.

Nature des prestations : travaux

Type de marché : Conception-Réalisation sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, sans maximum

Procédure de consultation : appel d'offres ouvert

Allotissement : oui, deux lots géographiques

Enveloppe prévisionnelle estimative globale du marché :

- Lot 1 : 2 M€ par an soit 8 M€ sur 4 ans
- Lot 2 : 2 M€ par an soit 8 M€ sur 4 ans

Durée du marché : un an, reconductible trois fois

Nomenclatures :

- Classification principale :
 - o CPV 32571000-6 : Infrastructure de communications
- Classification secondaire
 - o CPV : 32412000-4 : Réseau de communications
 - o CPV : 45232300-5 : Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes

Critères de sélection des candidatures :

- Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.
- Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

- Critère 1 : prix des prestations (40%)
- Critère 2 : valeur technique de l'offre (40%), justifiée notamment par :
 - Les moyens humains et techniques, procédures et outils mis en œuvre pour établir les études d'exécution, le conventionnement des immeubles et l'obtention des hexaclés
 - Les moyens humains et techniques, procédures et outils mis en œuvre pour les travaux d'extension du réseau

- Les moyens humains et techniques et procédures mises en œuvre pour le récolement du réseau
- Critère 3 : délais (15%)
 - Critère 4 : engagements pris par le candidat en matière d'insertion économique, de protection de l'environnement et de bonne gestion des relations avec les riverains et gestionnaires de domaine concernés par le déploiement du réseau (5%).

Variantes : non autorisées

Nature du prix : unitaire

Forme du prix : révisable

Vérifications / Admission : sur service fait

Imputation Budgétaire : chapitre 23

Date prévisionnelle de début de validité : deuxième semestre 2021



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-9-1

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie,
VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François,
DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent,
SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON
Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne
pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY
Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion de Seine-Maritime Numérique arrêtées en date du 7 janvier 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-9 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

À l'unanimité,

- Décide de fixer le taux de promotion tel que prévu dans le tableau ci-après :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Taux en %
B	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 2 AVR. 2021



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

CONVOCAION DU 25 MARS 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-31-9-2

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT AVRIL Virginie, VIEUBLE Nacéra

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, DE CINTRE Christine donne pouvoir à CORITON Bastien, TRASSY-PAILLOGUES Alfred donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, HAUGUEL Martial, LEFEBVRE Blandine, THIBAUDEAU-RAINOT Florence

Collège EPCI

COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, FLEURET Alain, MINEL Dany, SAGOT Pascal

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, DEMAZURE Julien, LE VERN Marie, MARTIN Pascal, ROULY Nicolas, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, JEZEQUEL David, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSARD Hervé, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion en date du 7 janvier 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-31-9 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée,

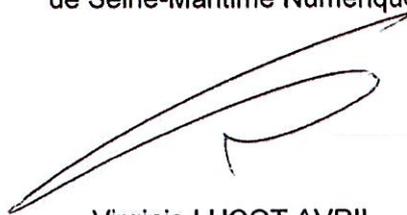
À l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Tableau des effectifs de Seine-Maritime Numérique au 1^{er} juillet 2021				
Emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service (TC ou TNC)
Filière administrative				
Administrateur territorial	A	1	1	TC
Attaché principal	A	1	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
TOTAL filière administrative		6	6	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	2	2	TC
Ingénieur	A	4	4	TC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Technicien	B	1	1	TC
TOTAL filière technique		9	9	
TOTAL général		15	15	

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	12	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **- 2 AVR. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE